



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2017
Français
Original : arabe

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Center for Family Studies, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Le Center for Family Studies prend une part très active dans les domaines qui seront examinés à la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, dont le thème prioritaire est « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural » et dont le thème de l'évaluation est « La participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, les incidences de ceux-ci et leur intérêt pour la promotion et l'autonomisation des femmes ».

L'organisation estime que ces domaines d'activité de l'ONU sont essentiels pour l'autonomisation des femmes et se penche sur ces questions au moyen de la recherche et d'études scientifiques, en analysant et en suivant la situation des femmes rurales en vue de l'améliorer grâce à des méthodes scientifiques.

D'après notre expérience sur le terrain et notre engagement dans les domaines dont il est question, nous estimons que la Commission de la condition de la femme devrait se consacrer avant tout aux études et recherches scientifiques afin de préserver tout ce que les femmes ont accompli et de renforcer les structures qui rendent ces réussites possibles.

Après avoir examiné la situation des femmes et de la famille au niveau régional, nous sommes parvenus aux conclusions suivantes :

- La paix et la sécurité sociales sont menacées.
- Les femmes ont perdu une grande partie de ce qu'elles avaient gagné dans les domaines scientifique et universitaire ;
- L'exil et l'aliénation ont entraîné une recrudescence des tensions et maladies psychiques ;
- Les biens et les accomplissements culturels ont été détruits ;
- L'inégalité des chances a fait régresser l'autonomisation des femmes ;
- Les discriminations raciales, sexistes et religieuses se sont poursuivies.

Nous demandons instamment à la Commission et à l'ONU de porter son attention sur la dégradation de la situation des femmes et des familles arabes et musulmanes.

Nous demandons que les mesures ci-après soient prises :

- Lors de l'examen des questions des femmes et de la famille, il est essentiel d'encourager des valeurs humaines universelles.
- Afin de trouver des solutions, il convient d'encourager les recherches scientifiques et les études analytiques des femmes et leurs structures d'appui.
- Il importe d'appuyer les études menées par des femmes scientifiques.
- L'accès des femmes aux ressources Internet à des fins pédagogiques devrait être facilité.

La discrétion de l'ONU face à la menace qui pèse aujourd'hui sur les principes du droit international humanitaire et des droits fondamentaux, en particulier face à la situation des minorités musulmanes au Myanmar et au sort tragique des femmes et des enfants au Moyen-Orient, est préoccupante et nous sommes en droit de nous demander si l'Organisation croit sincèrement en ses slogans pour l'autonomisation des femmes et l'égalité des chances.